



N°2021/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

OBJET :

ANNULATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS POUR LA GARANTIE DU MAINTIEN DE SALAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LABELLISATION

L'an deux mille vingt-et-un, le trente août, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 24 août 2021, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle des fêtes de Chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Jean-Marc PROVOST, Michel RICHARD, Marc SIMONNEAUX, Martine ETARD, Valérie DURAND, Evelyne PETIT.

Etaient absents : Maurice PERRAULT (donne pouvoir à Damien GUIBOUT), Frédéric LHERM (donne pouvoir à Michel RICHARD), Alexis HONGRE.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 10

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

VU les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération n° 2017.11.04 votée le 16 novembre 2017

CONDIDERANT que cette garantie maintien de salaire n'est pas obligatoire et qui n'a pas été versée depuis le 16 novembre 2017,

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 9

Contre : 1

DECICE d'annuler la délibération 2017.11.04 votée le 16 novembre 2017.

Le Maire

Damien GUIBOUT

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité